

VILLE D'ANDRESY

RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2026 ANNEE SCOLAIRE 2026 / 2027

Les inscriptions scolaires pour les enfants nés en 2023 qui entrent en 1^{ère} année de maternelle, s'effectueront du **5 Janvier au 28 Mars 2026** au service « Vie Scolaire », **sur rendez-vous* par téléphone 01.39.27.11.21**

Pour l'inscription, il faudra vous munir :

- du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois,
- d'un justificatif de domicile **de moins de 2 mois** (quittance de loyer, factures EDF, Eau, Compromis ou acte de vente),
- du carnet de santé de l'enfant,
- des coordonnées des deux représentants légaux (dont mail), les coordonnées des contacts autorisés,
- en cas de séparation ou divorce, fournir le jugement stipulant la résidence habituelle de l'enfant. S'il n'y a pas de jugement, fournir une copie de la pièce d'identité des représentants légaux et une attestation d'autorisation de scolarisation de l'enfant signée des deux représentants légaux.

Pour l'application du quotient familial sur les prestations Péricolaires et Restauration, merci également de vous munir des pièces suivantes :

- Avis d'imposition de l'Année 2025, sur les revenus 2024 (foyer)
- Allocations Familiales : attestation de paiement CAF de moins de 3 mois.

***Lundi et jeudi après-midi : 13h30 à 17h15**
Mardi et vendredi : 8h45 à 12h, 13h30 à 17h15
Samedi : 8h45 à 12h (fermeture pendant les vacances)

